







# Des congés aux territoriaux

Une récente circulaire ministérielle a autorisé des permissions de vingt-quatre heures aux hommes de l'armée territoriale restés dans les dépôts. La décision ministérielle a rencontré une approbation générale. On voudrait seulement que les permissions fussent accordées avec moins de parcimonie et que le bénéfice en fut étendu à de nombreux territoriaux placés par les circonstances dans des situations telles qu'ils n'ont pu jusqu'ici en profiter.

Il est tout d'abord une catégorie de territoriaux qui doit attirer notre très fervente admiration. Nous parlons de ces régiments qui ne semblaient destinés qu'à un service de surveillance, à la protection des gares et des voies ferrées, et que les surprises de la guerre ont tout à coup placés au premier rang, sur la ligne de feu. Dans le Nord et dans l'Est, nos territoriaux ont fait leurs preuves. On cite les régiments dans les Vosges et dans la vallée de la Meuse, qui, depuis les premiers jours du mois d'août, n'ont cessé de secourir puissamment l'armée active. Ils ne comptent plus leurs jours et leurs nuits, ils ont fait de leur vie un sacrifice sans compter, et les larmes opiniâtres pour interdire à l'ennemi l'accès des passages dont la défense leur était confiée. A ce point, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que nous ne sommes pas en France, mais les hommes de cette catégorie ont fait leurs preuves. On ne peut pas dire qu'ils n'aient pas su quel que regret qu'ils songent aux privilèges des dépôts qui, eux, du moins, auront la joie de revoir de temps à autre les visages de leurs proches et de leurs amis laissés en suspens. Ils se disent que l'on pourrait répartir plus équitablement les avantages et les charges, et accorder de loin en loin de courts congés à ceux qui furent à la peine.

Mais il appartient à l'autorité militaire d'utiliser, pour le mieux de la défense, les forces dont elle dispose. Le matériel des troupes acquiesces sur quatre mois de campagne se rattache sans doute à des motifs dont l'état-major est seul à même de connaître la nature et d'apprécier la valeur. S'il a paru nécessaire de demander de jour à certains corps territoriaux dans cette première période de la guerre, il n'en sera peut-être pas ainsi dans la période suivante. Rien ne peut empêcher l'on ne pourra pas établir un tour de rôle permettant de répondre aux exigences du service en donnant satisfaction à tous.

A l'heure actuelle, seuls les territoriaux restés dans les dépôts peuvent obtenir des permissions de vingt-quatre heures. Cette mesure pourrait, peut-être, sans inconvénient, être étendue aux hommes chargés de la garde des routes et des voies ferrées. Mais il faut bien reconnaître que ce congé d'un jour ne pourra être mis à profit par tous ceux qui seraient en droit de l'obtenir. Leur domicile se trouve à des centaines de lieues de leur lieu de service. Il leur faudrait plusieurs journées pour accomplir le trajet, aller et retour.

Des permissions de quinze jours ont été accordées à des hommes qui, au moment où les travaux de la campagne exigeaient leur présence chez eux. Il semble qu'une mesure analogue serait profitable à bien des industriels et des commerçants dont la mobilisation a dispersé le personnel, et qui, pour la bonne exploitation de leur trafic ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Et que l'on ne croie pas qu'une halte de quelques jours dans leurs foyers puisse affaiblir les qualités militaires des territoriaux, leur faire perdre le bénéfice de l'entraînement déjà acquis. Tout au contraire, ils se retrouveront dans leurs familles, ils retourneront plus joyeusement au service après avoir embrassé les êtres chers.

## Réfugiés et disparus

**Demandes de renseignements**  
M. Ferrier Auguste, dépositaire du Petit Verrier, à Etre (Gard), recherche son fils, Paul Ferrier, né le 11 de ligne, 9 compagnie, cycliste d'état-major, disparu et présumé prisonnier depuis le 22 août.

## COURS PUBLICS

**COURS COLONIAUX**  
Voici la liste des cours coloniaux qui auront lieu à l'Institut Colonial, 5, rue Noailles, du 30 novembre au 5 décembre 1914 :  
Lundi, à 3 h. 45 soir, M. Masson : La Colonisation agricole à Madagascar ; à 5 h. soir, M. Laurent : Les arts industriels.  
Mardi, à 3 h. soir, M. Foccart : L'Afrique équatoriale ; à 5 h. soir, M. Masson : Tableau de la colonisation française.  
Mercredi, à 3 h. 15, M. Raynaud : Critique des formes de colonies et des résistances, autonomie, assimilation ; à 4 h. 30, M. Jumelle : Le Coprah.

# Le Théâtre et la Guerre

## Deux « Infirmiers » de marque

Le monde des théâtres paie à la guerre une large et rude contribution. Beaucoup de grands premiers rôles, de jeunes premiers, sont à l'heure qu'il est sur la ligne de feu. Nombreux sont ceux qui, jouant la leur dernière scène, sont tombés glorieusement dans ce drame héroïque qu'on nomme la guerre.

Mais tous les comédiens ne sont pas au feu et cela pour des raisons péremptoires : son où il se distingue par son ardeur à l'ouvrage et par sa belle humeur, laquelle n'est pas un des moindres soulagements pour les blessés.

Jean Signoret est le frère du grand Signoret. En temps de paix, c'est un élégant jeune premier qui se fait applaudir dans les théâtres de Paris. Il est allé rejoindre Jean Flor à l'hôpital de la rue François-Moisson. Vêtu de la blouse d'infirmiers, coiffé du bonnet de



Jean Flor et Jean Signoret transportant un blessé dans la cour de l'hôpital.

les uns sont, hélas ! hors d'âge de porter les armes ailleurs que sur la scène, tels Albert Lambert et Ravet qui sont volontaires ambulanciers sur une péniche-hôpital de Paris ; les autres sont exemptés ou réformés et attendent qu'un nouveau Conseil ait statué sur leur sort.

Parmi ceux-ci, nous trouvons nos concitoyens Jean Flor et Jean Signoret. Jean Flor, le populaire directeur, s'est engagé dès le début de la guerre comme infirmier. Il a été affecté à l'hôpital auxiliaire de la rue François-Mois-

son, où il se distingue par son ardeur à l'ouvrage et par sa belle humeur, laquelle n'est pas un des moindres soulagements pour les blessés.

Le Syndicat agricole fait un pressant appel à tous les viticulteurs de l'arrondissement d'Aix qui soient ou non syndiqués, pour qu'ils consentent comme l'ont fait les viticulteurs de l'Hérault et du Gard à abandonner 1 pour cent de leur récolte de vin pour être distribués à nos vaillants soldats sur le front de bataille.

On est prié d'adresser les adhésions par écrit au siège du Syndicat, 10 bis, rue Espariat.

**Caisse d'épargne.** — Seront administrateurs de service du 1<sup>er</sup> au 6 décembre : Mardi, M. Martin ; mercredi, M. de Chencierilles ; jeudi, M. Varré ; vendredi, M. de Villeneuve ; samedi, M. Cat ; dimanche, M. Boyer.

**Débats de vins.** — Les marchands de vin de notre ville, réunis en assemblée extraordinaire le 26 novembre, à la mairie, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant : En raison des circonstances actuelles découlant de cette année, de supprimer le cadeau de Noël et d'en verser le montant au Comité de secours des blessés de la guerre.

**Double arrestation.** — Hier, le garde champêtre Guignès, en tournée dans la banlieue, fut son attention attirée par les allures suspectes d'un individu qui portait sous son bras un paquet. Interrogé, le jeune homme se troubla et ne put fournir aucune indication précise sur la provenance de ce qu'il portait. Conduit immédiatement au commissariat de police, il déclara se nommer Brucco Félix, âgé de 21 ans. Dans le paquet qu'il portait on trouva divers effets de lingerie ainsi qu'une certaine quantité de cuivre. Brucco avoua que tout cela provenait d'un

notre sainte cause et détruire à tout jamais la barbarie allemande.

Artilleur qui se noie dans le Gardon

Nîmes, 29 Novembre.  
Un artilleur nommé Lucien-Sylvain Herznach, âgé de 48 ans, de Paris, affecté au 38<sup>e</sup> d'artillerie, se disposait à se rendre à son poste de garde-voie au pont de Montrin, avant-hier, à 4 heures du soir, lorsqu'il est tombé dans le Gardon à la suite d'un faux pas.

Malgré les recherches qui ont été faites à cet endroit de la rivière, le corps du malheureux soldat n'a pu être retrouvé encore au moment où nous écrivons.

## Chronique d'Aix

**Syndicat central agricole de l'arrondissement d'Aix.** — L'hiver va bientôt faire sentir ses rigueurs et tout ce qui peut, dans une mesure quelconque, en atténuer les effets doit nous tenir à cœur. L'Etat, sans doute, a commencé d'effectuer quelques envois de vin à la frontière, mais il est bon, il est juste que chacun de nous contribue à l'œuvre collective, et donne avec une aide matérielle l'aide morale qui s'y ajoute, en montrant que notre pensée va incessamment vers ceux qui luttent avec tant de mâle courage et d'héroïque simplicité pour faire triompher

# Chronique de Corse

## Morts au champ d'honneur

Le lieutenant Cecaldi, du 173<sup>e</sup>, de Serano, âgé de 29 ans, fils de M. le capitaine de gendarmerie Cecaldi, mobilisé à Mauléon, tué à l'ennemi le 16 au 20 octobre.

Le lieutenant Filippi Paul-Toussaint, des tirailleurs algériens, mort le 18 septembre, au combat de Carlepont.

L'adjudant Ballesti Antoine-Marie, mort au champ d'honneur le 28 août 1914, au combat de Beaumont (Ardennes).

Le sergent Borgomano Jean-Martin, du 4<sup>e</sup> tirailleurs algériens, tombé le 22 août, au combat de Sauny, dans l'Aisne.

Les soldats Raschero Nicolas, du 163<sup>e</sup>, tombé au combat de Saint-Benoit, dans les Vosges ; Calzaront Valère, du 173<sup>e</sup>, d'Ucciani, mort le 8 septembre ; Angelici Jean, du 3<sup>e</sup> tirailleurs algériens, tué le 8 septembre, au combat de Chambry ; Peretti Simon, du 373<sup>e</sup>, mort à la bataille de la Marne, le 9 septembre.

**Cour d'assises.** — La Cour d'assises a condamné le nommé Spagnol Félix, âgé de 17 ans, manoeuvre, accusé d'avoir, dans la nuit du 13 au 14 mars 1914, après s'être caché dans le clocher de l'église cathédrale d'Ajaccio, dérobé des armes dans la sacristie et dérobé divers objets et une somme d'argent s'élevant à peu près à 20 francs. Dès que le vol fut connu, les soupçons se portèrent sur Spagnol, qui, ancien enfant de chœur, avait été réméré pour vol dans les armoires des vicaires. Spagnol sera envoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à l'âge de 21 ans.

L'affaire de vol qui eut lieu à Calvi, au préjudice de l'agence Frassinetti, s'élevant à la somme de 4,418 francs, qui était contenue dans un coffre-fort que les voleurs enfoncèrent, vient d'avoir son dénouement. Six accusés sont sur la sellette : Ricci Sylvio, âgé de 23 ans, né et demeurant à Cassano, est condamné à 8 ans de réclusion ; Mambini Roch, 21 ans, né et demeurant à Zillie, acquitté ; Colombani Alphonse, 30 ans, né et demeurant à Cassano, 8 ans de réclusion ; Bastianelli Nicolas, 30 ans, également de Cassano, acquitté ; Bianconi François, 25 ans, né et demeurant à Longhiano, demeurant à Marseille, acquitté ; Pierre-Paul, 37 ans, né à Calenzana, demeurant à Marseille, acquitté.

**Ajaccio.** — Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. A. Fraval de Gosparquet, capitaine d'infanterie du 74<sup>e</sup> territorial, glorieusement tombé à Langemark le 20 novembre, d'une balle au front. Le glorieux défunt était le frère du directeur de la Banque de France à Ajaccio, à qui nous présentons nos respectueuses condoléances.

Les diverses souscriptions ouvertes à Sartène et à Lerin, pour l'achat de vêtements chauds pour nos soldats, ont produit la somme de 1,620 fr. 65.

**Bastia.** — Le Tribunal correctionnel de Bastia vient de condamner sur appel, à deux ans de prison les nommés Romer et Castner, sujets allemands, domiciliés à Ajaccio, pour dénonciation calomnieuse envers M. Raymond, commissaire spécial à Ajaccio.

## BIBLIOGRAPHIE

**LE COSAQUE**, par Yann Karmor (commandant G. Bourge), avec une couverture illustrée par Chariz.

Dans cette brochure, l'auteur expose l'histoire de la nation Cosaque depuis ses origines jusqu'à nos jours. Les mœurs, les coutumes, l'idéal du Cosaque y sont décrits de façon succincte mais complète et vraiment passionnante par un écrivain compétent, ayant habité le Caucase.

C'est certainement avec la curiosité la plus vive qu'on lira les conclusions originales et vraisemblables, développées par l'auteur sur l'avenir de la race Celto-Slave, au moment même où la célèbre cavalerie Cosaque se couvre de gloire sur la route de Berlin.

**LE COSAQUE**, édité par Publica-Luz, à Bordeaux, est en vente au prix de 1 fr. 25 chez tous les libraires et dépositaires de journaux, et à la Librairie Sociale, G. Delmas, éditeur, 6, place Saint-Christoly, Bordeaux.

**MORCELLEMENT D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ PESSAILHAN**, située derrière l'église de Mazarques, au milieu des pins, panorama superbe sur la mer à 10 minutes du tramway (terminus). 1 fr. 50 le mètre. S'adresser à M. Lieutaud, 113, au 1<sup>er</sup>. Facile de paiement.

### La vie ou la mort contre dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

## VICES DU SANG

GUERIS par le

# DEPURATIF ALLEN

Essence composée de Salsepareille rouge iodurée

### Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés.

Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, d'urticaire, d'humidité, maladies de la peau, dartres, boutons et plaques de mauvaise nature provenant d'une altération accidentelle ou héréditaire du sang.

Cette essence est composée avec les sucs opacités de plantes les plus réparatrices et ceux de la salsepareille rouge de Hollande.

Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les dépuratifs connus.

Le flacon de 1 1/2 litre, 5 fr. — 6 flacons, 26 fr. (Expédition contre mandat-poste)

Dépôt général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE

DEPOS : Ph<sup>o</sup> du Serpent, rue Tapis-Vert, 30 ; Ph<sup>o</sup> de la Chapelle, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Madeleine, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la République, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Liberté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Paix, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Justice, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Force, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Vérité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Castité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Chasteté, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Continence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Tempérance, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sobriété, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Frugalité, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modération, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Mesure, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Raison, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Sagesse, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Prudence, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Modestie, 10 ; Ph<sup>o</sup> de la Pureté, 10 ; Ph<sup>o</sup>